



Déclaration liminaire CTL du 16/02/2021

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient une nouvelle fois sous des modalités inhabituelles liées au contexte sanitaire. Si la visio-conférence nous permet de continuer à échanger et de tenir les instances statutaires, cette forme de dialogue n'est pas, loin s'en faut, idéale. Aussi, et bien que nous notions l'amélioration générée par la visio par rapport à l'audio sur le plan du confort, nous ne souhaitons pas voir cette manière de dialoguer se prolonger.

Autrement dit, nous vous demandons de revenir aux modalités habituelles dès que la situation le permettra.

Nous traversons depuis bientôt un an une crise majeure du fait de la pandémie.

Depuis le début de cette crise, le Président Macron et ses gouvernements successifs enchaînent les fiascos, depuis l'épisode des masques jusqu'à la campagne de vaccination aujourd'hui.

Lors du premier confinement, Emmanuel Macron avait loué le rôle essentiel des « premières lignes » et des services publics. Pour autant, ces belles paroles n'auront pas été suivies des faits...Le gouvernement persiste dans la même direction. Les revalorisations salariales se font attendre, les fermetures de lits dans les hôpitaux se poursuivent, de même que la mise à mal de l'ensemble des services publics. Les effets délétères des politiques néo-libérales et le recours à la seule économie de marché ne peuvent permettre de faire face aux défis qui s'imposent.

Bien au contraire, plus que jamais l'heure devrait être à la solidarité, à la mutualisation des moyens, au bénéfice du plus grand nombre !

Dans ce contexte, la DGFIP n'est pas en reste, loin s'en faut, avec notamment la mise en place à marche forcée du NRP. Pour l'intersyndicale, la poursuite de la mise en œuvre du NRP sur fond de crise sanitaire et dans un contexte d'augmentation de la charge de travail pour les personnels est une grave erreur. Cette volonté de continuer quoi qu'il en coûte pour les personnels et les usagers a d'autant moins de sens à nos yeux que le regroupement des sites DGFIP se situe à rebours des besoins de proximité révélés par la crise.

L'exemple du Fonds de Solidarité en est une belle illustration : arrêtons nous quelques instants sur ce point car bien que non présent à l'ordre du jour, il est bien présent voire omniprésent, même oppressant dans le quotidien des agents.

Au 4 février 2021, presque 7 millions de demandes, autour de 14 milliards d'aides versées. L'administration doit faire face à une explosion de demandes à laquelle elle ne s'attendait pas. Les directions locales ont pour mission de traiter manuellement les demandes rejetées en anomalies. Ces anomalies représentaient 5 % au printemps, aujourd'hui elles s'élèvent à 10 %.

Les rejets et délais de traitements provoquent des questionnements des usagers par téléphone, par mail, des réceptions physiques, voire le dépôt de nouvelles demandes créant des doublons provoquant de nouveaux délais, le retard générant du retard. Les échanges au téléphone se tendent, au mieux, deviennent désagréables parfois, agressifs voire menaçants de plus en plus. Cette nouvelle mission se surajoute aux missions classiques. Et cette mission est loin d'être facile ! À chaque mois de nouvelles règles d'éligibilité ! 16 décrets ont été pris depuis avril, auxquels il faut ajouter des dizaines et des dizaines de notes, à ingurgiter, à assimiler !

La Direction est-elle pleinement consciente des difficultés des agents ? Ces difficultés engendreront inévitablement un recul sur la réalisation des missions habituelles, la dégradation de certains indicateurs.

Et pour la nouvelle phase relative au FDS qui ne va pas manquer d'arriver avec l'émission des titres de perceptions à partir de février, quid du contentieux ? Quand on voit la lourdeur du traitement des contentieux, quels seront les impacts sur les autres missions ? Nous vous ferons grâce de la phase du contrôle a posteriori des FDS ? Et des poursuites à envisager pour certains dossiers clairement frauduleux ?

Et par pitié, ne venez pas nous répondre que le recrutement de 250 contractuels sur la France pour le FDS, dans un contexte de suppressions d'emplois, soit la solution. Des annonces sur le site « Le Bon Coin » pour 1 238 € par mois afin d'embaucher des contractuels, censés aider les entreprises dans leurs démarches.... Pathétique..... tel est le ressenti des agents.....

A quand des annonces dans la revue « le Chasseur Français ».....

A l'ordre du jour de ce CTL sont inscrits notamment la réorganisation de la DDFIP de l'ORNE et une information sur le questionnaire relatif au télétravail.

1^{er} point : la réorganisation de la DDFIP de l'ORNE

* la philosophie est clairement inscrite dans la fiche : coller aux exigences contenues dans le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP et répondre à l'animation d'un réseau profondément modifié par le NRP.

* sur les documents transmis, nous dénonçons les insuffisances suivantes :

- des plans incomplets : la situation des locaux actuels n'était pas jointe.

- l'absence de données budgétaires : aucun chiffre sur le montant des travaux, même prévisionnels. Des devis ont-ils été demandés, signés ?

A moins que là aussi, le « quoi qu'il en coûte » ne soit le maître mot à la DDFIP 61.

Mais sur ce point précis, nous exprimons notre étonnement quand on voit la rigueur imposée aux agents du département lors de leurs demandes de remboursements de frais, de leurs forfaits mobilités

Comment se prononcer alors sur ce point ? Avec des données incomplètes ? Encore une fois, M. le Président, nous n'avons pas la même conception du dialogue social. Pour Nous, le dialogue social n'est pas seulement un élément de communication, ce terme a un sens.

Très attachée au dialogue social, l'intersyndicale vous rappelle la définition donnée par l'Organisation Internationale du Travail. Un dialogue social comporte de la discussion et des échanges d'information, mais aussi et surtout de la négociation qui de par sa définition en est une lorsque la discussion aboutit à un accord.

Tout comme nous vous l'avons répété pour le NRP, nos syndicats respectifs ne seront jamais un alibi pour faire croire aux agents que toutes les mesures de régressions sociales ne seraient ce que concertées.

-et enfin sur ce point, un fort doute sur la prise en compte des préconisations du médecin de prévention et de l'ISST : pourrait t'il en être autrement quand on voit la manière dont a été mené le NRP dans le département et le sort réservé aux agents ?

M. le Président, avez-vous l'intention ou pas de suivre les recommandations du médecin de prévention et de l'ISST ?

2ème point : le questionnaire sur le télétravail :

Le télétravail à la DGFIP : LA DISTANCIATION, C'EST BIEN ! LE DISCERNEMENT C'EST MIEUX !

Alors que le virus circule toujours, le premier ministre a déclaré il y a quelques jours à l'issue du Conseil de défense et de sécurité nationale que le télétravail doit être renforcé dans les entreprises et administrations.

Dans son message du 10 février adressé à l'ensemble des agents, le directeur général demande aux agents de « maximiser le télétravail dès lors que leurs fonctions le permettent et de télétravailler à minima un jour de plus par rapport à sa quotité actuelle pour faire ainsi significativement bouger les lignes pour la DGFIP et contribuer ainsi à la bonne gestion de cette crise et à une meilleure situation sanitaire pour notre pays. »

Ces consignes redescendent dans les départements via les directeurs départementaux et chacun y va, à sa façon, pour répondre à la commande nationale.

Si l'on peut comprendre l'objectif de la démarche pour freiner la circulation du virus, ce ne doit pas être l'occasion de gonfler les chiffres dans le but d'être les meilleurs. Il faut rappeler que le télétravail relève du choix personnel de l'agent. Il est essentiel que le ressenti de chaque agent soit pris en compte.

A LA DGFIP, TOUT N'EST PAS QU'AFFAIRE DE CHIFFRES !

Certains agents avaient ainsi accepté de jouer le jeu pendant la période de confinement fin 2020 et ont souhaité depuis le début d'année revenir en présentiel totalement ou réduire leur part de télétravail. Et toutes les raisons sont acceptables !

Force est de constater que l'isolement et la perte du collectif sont des motifs récurrents. Mais le besoin de séparer sphère professionnelle et privée, les difficultés à se trouver un espace de travail confortable à la maison et le partager avec le conjoint ou les enfants sont également avancés.

Beaucoup d'agents travaillent sur un coin de table sans les équipements dont ils disposent au bureau, obtenus, faut-il le rappeler, GRACE A L'ACTION DES SYNDICATS EN CHS-CT. Fauteuils et bureaux ergonomiques, double-écrans, souris verticales, repose-poignets et bien d'autres encore.

Des pressions sont exercées sur certains agents pour basculer en télétravail ou l'amplifier.

A l'inverse, d'autres qui souhaiteraient en bénéficier se le voient refusé. Manque d'autonomie, voire manque de confiance parfois. Les non-dits laissent planer le doute. D'autres y ont encore été placés d'office !

Le télétravail met aussi à mal l'organisation des services. Difficile pour les chefs de services de s'y retrouver entre ceux qui sont en congés, en maladie, en télétravail. Et parfois le manque de communication sur le statut de chacun crée des tensions dans les services entre les agents et avec la hiérarchie. Poser des congés devient extrêmement compliqué.

En conclusion sur le télétravail, celui-ci doit rester un choix pour l'agent, en aucun cas imposé.

Nous réaffirmons ici notre attachement au collectif de travail. Nous formons tous une collectivité dont l'avenir ne peut être que collectif.

Nous voyons déjà poindre la tentation d'individualiser nos processus de travail. Nous voyons bien la tentation grandissante de l'administration, de faire du télétravail son bras armé dans les réformes structurelles actuelles ou à venir. Tel est le cas avec la mise en place du NRP où le télétravail est promis à Tous et Toutes pour tenter d'apaiser les agents impactés.

C'est pourquoi, l'intersyndicale, réaffirme, que en dehors de toute crise sanitaire, la primauté doit rester au travail présentiel et que le télétravail, **sous le seul sceau du volontariat**, ne doit occuper qu'une place complémentaire dans le fonctionnement de la DGFIP.

M. le Président, nous réaffirmons que l'administration dont vous êtes l'éminent représentant doit prendre conscience que les paroles de remerciement, compliments et autres flatteries ne suffisent plus.

L'intersyndicale revendique le retrait du NRP (projet dont vous ne verrez pas les conséquences sur les agents), l'arrêt des suppressions d'emploi, le renforcement de notre service public de pleine compétence et de proximité, l'amélioration de nos conditions de travail, le retour à un véritable dialogue social dans le département.....

La véritable reconnaissance ne se traduira que par ces actes.